

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-164

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE QUINZE DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSERAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI –Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT –Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT - Bernard PEZERY– Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Pascal CAMPENS à Christian GARNIER – Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ Dominique ROLLAND à Jean-Michel PEYRATOUT – Nicole VACCA à Yves PARENT Frédéric FIORE à Bernard PEZERY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Denis CHAMBI, Conseiller Municipal, donne lecture de l'exposé suivant :**

La commune est membre du SIVAAD depuis le 20 mai 1983, afin de bénéficier du soutien administratif apporté par cette structure dans la mise en œuvre des marchés publics. Le montant versé au titre de l'adhésion à l'EPCI pour 2014 est de 10 975,17 €.

Actuellement, nous adhérons à 43 marchés dans la cadre du SIVAAD, dans des domaines extrêmement variés : alimentation, fournitures de bureau, vêtue...

Le service des marchés est aujourd'hui en capacité de passer ses propres marchés publics et de ce fait, la participation de la Commune n'a plus le même intérêt.

La sortie du Syndicat ne rend pas caducs les marchés en cours qui iront à leur terme, soit, selon les cas, de fin 2015 à fin 2016. Des pénalités représentant deux années de cotisation sont à verser.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du SIVAAD, et notamment l'article 14 relatif au retrait d'une commune membre

Vu le courrier du SIVAAD en date du 30 octobre 2014, concernant la validité des marchés en cours même après retrait de la Commune membre.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

D'enclencher la procédure de retrait de la Commune du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

D'informer l'EPCI de la présente décision

D'autoriser M. Le Maire à signer tout document résultant de la présente décision.

**L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE :**

**26 voix POUR**

**7 voix CONTRE** (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT - Bernard PEZERY– Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Nicole VACCA – Frédéric FIORE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.  
Transmis au contrôle de légalité le :  
.....1.8.DEC.2014.....  
Publié ou notifié le :  
.....1.8.DEC.2014.....  
Le Maire,

